

## ● 1751 :

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Paul Achard cite, sans donner le mois, une inondation en 1751 à Avignon.

## ● Octobre 1751 :

Ce début d'octobre 1751 fut sans doute généralement très pluvieux.

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

Le débordement de la Bresc, affluent de l'Argens, à Entrecasteaux, se solde entre autre par la démolition de l'écluse des moulins, le 3 octobre. Après cette date, les pluies continuent.

ADBR, 156 E BB 13, délibération du 11 octobre 1751, fol. 139

A Roquevaire, on signale de nouveaux ravages du torrent de Basseron, en raison de l'abondance des pluies *"dans le courant de ce mois"*.

FLANDIN, J-L et PASQUALI, A, *Trois siècles de climat haut Alpin*, D.E.S., Grenoble, 1967.

On retrouve ces débordements jusque dans l'intérieur de la chaîne alpine, dans le haut bassin de la Durance : la rivière du Guil cause de gros dégâts aux ponts de la région et à la route [Hautes-Alpes] les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 1751. Les 4 et 5 octobre, Molines-en-Queyras [Hautes-Alpes] est inondé et le premier pont en allant à Guillestre est emporté lui aussi par le Guil.

ADBR, 157 E BB 111, délibération du 24 octobre 1751

En octobre, Maillane envoie des députés *"pour convenir et dresser le devis nécessaire des réparations des fractures faites lors des dernières inondations aux cloaques de la roubine du Vigueirat"*.

AC Beaucaire, BB 34, délibération du 8 novembre 1751, fol. 27

*"Auquel conseil a été proposé par Mr Pierre Tavarnel, second consul et viguier, qu'en conséquence de l'ordonnance de monseigneur l'intendant en datte du 14<sup>e</sup> septembre dernier, les ouvrages à faire pour fermer la brèche que les inondations du Rhône ont faite à la chaussée qui sert à garantir les terroirs de Premond et Lufran des irruptions de ce fleuve, ont été mis aux enchères à rabais en la forme ordinaire. Il a été fait plusieurs offres et moins dittes, en présence de Mr de Marguallier, propriétaire et syndic des fonds riverains dud. terroir. La plus avantageuse des offres a été faite par Poncet Salle, Me maçon de cette ville, au prix de neuf cens livres. Requiert l'assemblée de l'approuver et de délibérer ce qu'il appartiendra"*.

[Approbation de l'assemblée, avec demande de permission à l'intendant].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

